

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 16

OBJET

Avenant 1 maîtrise œuvre
Travaux d'aménagement
d'espaces de repos au sein du
centre de secours et mise en
conformité des branchements
eux usées et aux pluviales

L'an deux mille vingt trois le 18 janvier

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

ABSENTS excusés : M. PRINSAUD, Mme GOURONG

M. MARTIN a donné procuration à M. PERROT

M. GALLY a donné procuration à M. RAISSON

Mme GAINANT a donne procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement d'espaces de repos au sein du centre de secours et mise en conformité des branchements eux usées et aux pluviales

Le présent avenant a pour objet :

- De définir le nouveau coût définitif, supérieur au taux de tolérance, phase études, prévu au marché de maîtrise œuvre, qui résulte de la conjoncture économique actuelle et de l'augmentation importante des matériaux depuis la dernière estimation en phase APD de novembre 2021.

Coût prévisionnel des travaux donné par le maître d'ouvrage	132 000.00 € HT
Taux de rémunération Mission de base	11.50 %
Montant de la mission de base	15 180.00 € HT

Coût définitif des travaux – Phase APD Novembre 2022	193 000.00 € HT
Taux de rémunération Mission de base	11.50 %
Montant de la mission de base	22 195.00 € HT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire,

Daniel PERROT



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

OBJET

Tarifs salle des fêtes

L'an deux mille vingt trois le 18 janvier

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

ABSENTS excusés : M. PRINSAUD, Mme GOURONG
M. MARTIN a donné procuration à M. PERROT
M. GALLY a donné procuration à M. RAISSON
Mme GAINANT a donne procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de location de la salle des fêtes n'ont pas été modifiés depuis le 11 décembre 2015.

Les tarifs seront les suivants :

- Tarifs locations – tableau des tarifs en annexe
 - Gratuité pour toutes les manifestations organisées par les associations locales n'engendrant aucune recette
 - une caution de **500 euros** dont le montant est fixé forfaitairement sera demandée à la signature du contrat d'occupation afin de prévenir toute dégradation commise par l'organisateur
 - une caution de **100 euros** dont le montant est fixé forfaitairement sera demandée à la signature du contrat d'occupation afin de garantir le nettoyage et le respect du tri des déchets. Si lors de l'état des lieux de sortie, il est constaté que le tri des déchets n'a pas été effectué dans le respect des règles*, il sera demandé au locataire de retrier les déchets non conformes. A défaut, le chèque de caution sera encaissé.
- Toute dégradation, quelle que soit sa nature, sera facturée au vu des frais engagés par la commune avec majoration des frais de main d'œuvre y afférent
- Le règlement des locations sera exigé à l'avance.**

*Traitement des déchets

Deux sacs prépayés de 30 litres seront remis sur demande, au secrétariat, au moment de la location, sacs uniquement pour du déchet « ménager » comme des restes de nourriture, marc de café, serviettes papiers). **Les sacs seront à déposer dans le bac ELAN prévu à cet effet sur place.**

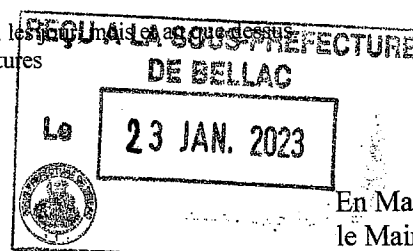
Tous les déchets recyclables devront être triés, les verres, le plastique, les cartons (assiettes, emballages...) devront être amenés par le locataire aux éco-points SYDED.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs à compter de ce jour.

Fait et délibéré en Mairie, le 18 janvier 2023
Au registre sont les signatures
Affiché le
Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance
Nicole LABRUNIE

NL



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire,
Daniel PERROT



1°) La totalité des installations : Grande salle - cuisine - cafétéria et agrandissement :

Journée : Particulier : 185,00 € Association : 130,00€ Hors commune : 185,00 €
Week-end
Particulier commune : 310,00 € Particulier hors commune : 430,00 €
Association commune : 250,00 € Association hors commune : 430,00 €

2°) La grande salle - cuisine - cafétéria :

Journée : Particulier commune : 155,00 € Association : 105,00€ Hors commune : 155,00 €
Week-end
Particulier commune : 255,00 € Particulier hors commune : 360,00 €
Association commune : 200,00 € Association hors commune : 360,00 €

3°) La cafétéria et cuisine :

Journée : Particulier commune : 80,00 € Association : 55,00 € Hors commune : 80,00 €
Week-end
Particulier commune : 190,00 € Particulier hors commune : 190,00 €
Association commune : 105,00 € Association hors commune : 190,00 €



CONTRAT DE LOCATION SALLE DES FÊTES DE NANTIAT

Tél. 05.55.53.42.43
commune.nantiat@nantiat.fr

Les soussignés :

Monsieur Daniel PERROT – Maire, représentant la Commune de Nantiat, en vertu de la délibération en date du 18 janvier 2023 d'une part,

Et M

Tél : N° Association/Collectivité

E-mail :

d'autre part, ont convenu ce qui suit :

Monsieur le Maire accepte de mettre à disposition de M

DURÉE : du au

1°) La totalité des installations : grande Salle – cuisine – cafétéria et agrandissement :

Journée :

Particulier : 185.00€ Association : 130.00€ Hors commune : 185.00€

Week-end :

Particulier commune : 310.00€ Particulier hors commune : 430.00€
Association commune : 250.00€ Association hors commune : 430.00€

2°) La grande salle – cuisine – cafétéria :

Journée :

Particulier commune : 155.00€ Association : 105.00€ Hors commune : 155.00€

Week-end :

Particulier commune : 255.00€ Particulier hors commune : 360.00€
Association commune : 200.00€ Association hors commune : 360.00€

3°) La cafétéria et cuisine :

Journée :

Particulier commune : 80.00€ Association : 55.00€ Hors commune : 80.00€

Week-end :

Particulier commune : 190.00€ Particulier hors commune : 190.00€
Association commune : 105.00€ Association hors commune : 190.00€

Vaisselle OUI NON

Un premier cautionnement, d'un montant de **500 €** (à l'ordre du Trésor Public) est demandé à la signature du contrat de location, afin de prévenir toutes dégradations commises par l'organisateur.

Un second cautionnement, d'un montant **100€** (à l'ordre du Trésor Public) est demandé à la signature du contrat de location. Il garantira le respect du tri des déchets. 2 sacs prépayés numérotés de 30 litres seront mis à disposition de l'organisateur lors de l'état des lieux d'entrée et de la remise des clés. Si lors de l'état des lieux de sortie, il est constaté que le tri des déchets n'a pas été effectué dans le respect des règles énoncées (4), il sera demandé au locataire de retrier les déchets non conformes. A défaut, le chèque de caution sera encaissé.

PRIX : € à l'ordre du Trésor Public

CHARGES ET CONDITIONS

- 1) Les installations de la Salle des Fêtes sont louées pour la durée ci-dessus fixée. L'organisateur pourra disposer du matériel dont l'inventaire est joint en annexe. Il s'engage à les rendre ainsi que le mobilier, les abords et espaces verts, en parfait état d'**ORDRE** et de **PROPRETE**.
- 2) L'état des lieux, du mobilier et du bon fonctionnement de l'équipement seront constatés conjointement par le représentant de la Municipalité et le preneur, au moment de la prise en main de la salle et à la sortie.
- 3) Le preneur jouira des lieux, du matériel et des ustensiles loués sans en changer la nature, la destination et la distribution. Il compensera à leur valeur d'estimation ou remplacera les pertes, casses et détériorations survenues pendant la durée du contrat.
- 4) M engage également sa responsabilité d'occupant pour tout accident ou incident susceptible de survenir au cours de cette manifestation et en dégage de ce fait, totalement la ville de Nantiat et ses agents.
De plus, l'organisateur sera pécuniairement responsable de tout dommage ou dégradation faits aux installations, matériels et abords directs de la Salle des Fêtes.
Il est **INTERDIT** de coller des affiches ou autres documents en dehors des panneaux réservés à cet effet.
Il est également **INTERDIT** d'agrafer ou punaiser sur les murs et boiseries.
Le tri des déchets est OBLIGATOIRE. Merci de déposer dans le container uniquement les déchets ménagers. Les verres, le plastique et les cartons devront être amenés par vos soins aux éco-points.
- 5) L'annulation de la date de réservation après signature du contrat par le preneur, sera prise en compte **UNIQUEMENT** par courrier à la Mairie, un mois avant la date d'utilisation, pour que la commune puisse relouer la salle. Le montant de la location sera remis au preneur que si la salle est relouée à la même date par un autre demandeur. A défaut d'être relouée, la commune encaissera la caution.
- 6) Les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage sont prises en charge par la commune et sont incluses dans le prix de location.
- 7) Les clés doivent être réclamées au responsable de la Salle des Fêtes, qui sera indiqué lors de la signature du présent contrat, et lui être remises en fin de location

CLAUSES PARTICULIÈRES

- a) Si la Salle des Fêtes est louée la veille ou le lendemain, l'utilisation ne peut être faite que par la personne concernée, et le jour seulement de sa location.
- b) Les contrats sont à signer à la Mairie au plus tard 15 jours avant la location.
- c) Les autorisations de débit de boisson temporaire doivent être déposées au secrétariat au moins 15 jours avant la date de la manifestation.
- d) Les prolongations de débit de boisson temporaire doivent être établies 15 jours avant la date de la manifestation.
- e) Toutes taxes et droits d'auteur, s'il y a lieu, seront acquittés indépendamment par l'organisateur, qui s'engage à solliciter au préalable les autorisations nécessaires.
- f) Il appartient à l'organisateur de prévoir et de prendre en charge sous son entière responsabilité le personnel nécessaire à la manutention du matériel propre à la manifestation.

ASSURANCES : Tout preneur de la Salle des Fêtes doit être assuré.

N° de Police :

Nom de la Compagnie :

Risques couverts par cette assurance :

Fait à NANTIAT, le

Le Représentant de la Commune,

Le Preneur,

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

L'an deux mille vingt trois le 18 janvier
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes
PIQUET, BERGERON, ROCHE, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER,
MARAIS

ABSENTS excusés : M. PRINSAUD, Mme GOURONG
M. MARTIN a donné procuration à M. PERROT
M. GALLY a donné procuration à M. RAISSON
Mme GAINANT a donne procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le
marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – Lot 6 – Plâtrerie
– Isolation – Faux Plafonds

Le présent avenant a pour objet :

- Création d'un bureau infirmière (scission de la salle d'attente dentiste)
- Création d'un local panoramique
- Création du local TGBT modification suite à l'impossibilité de déposer le conduit de
cheminée

Montant HT du marché de base	50 041.47 €
Avenant 1 HT du marché de base	Non retenu
Avenant 2 HT du marché de base	2 703.44 €
Nouveau Montant HT du marché de base	52 744.91 €

Ecart introduit par les avenants : + 5.40 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les
documents à intervenir.

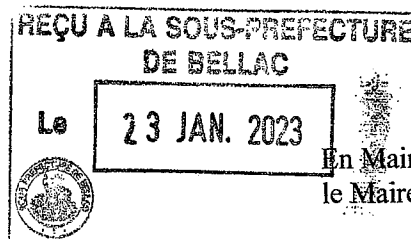
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Affiché le
Pour copie conforme :

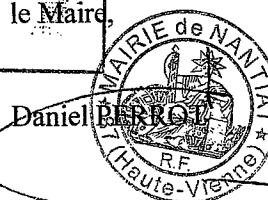
Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

NLL



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire,



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

L'an deux mille vingt trois le 18 janvier
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes
PIQUET, BERGERON, ROCHE, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER,
MARAIS

ABSENTS excusés : M. PRINSAUD, Mme GOURONG

M. MARTIN a donné procuration à M. PERROT

M. GALLY a donné procuration à M. RAISSON

Mme GAINANT a donne procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

OBJET

Avenant 3 marché
Restructuration de la maison
de santé pluridisciplinaire
Lot 6 – Plâtrerie – Isolation –
Faux Plafonds

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le
marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – Lot 6 – Plâtrerie
– Isolation – Faux Plafonds

Le présent avenant a pour objet :

- Des demandes complémentaires de doublage de certains murs trop endommager pour
réaliser l'enduit de préparation prévu au marché de l'entreprise ROUGIER
- Modifications de réseaux en plénum ont entraîné la création de soffite supplémentaire
avec trappe d'accès aux moteurs de VMC

Montant HT du marché de base	50 041.47 €
Avenant 1 HT du marché de base	Non retenu
Avenant 2 HT du marché de base	2 703.44 €
Avenant 3 HT du marché de base	1 872.85 €
Nouveau Montant HT du marché de base	54 617.76 €

Ecart introduit par les avenants : + 9.14 %

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les
documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

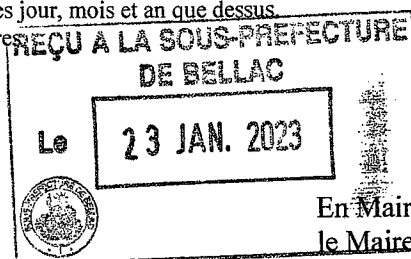
Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire

Daniel PERROT

Null

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

OBJET

Avenant 1 marché
Restructuration de la maison
de santé pluridisciplinaire
Lot 10 – Chauffage –
Ventilation –Plomberie –
Sanitaire

L'an deux mille vingt trois le 18 janvier

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

ABSENTS excusés : M. PRINSAUD, Mme GOURONG

M. MARTIN a donné procuration à M. PERROT

M. GALLY a donné procuration à M. RAISSON

Mme GAINANT a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – Lot 10 – Chauffage – Ventilation –Plomberie - Sanitaire

Le présent avenant a pour objet :

- la création complémentaire du réseau d'air comprimé (attentes supplémentaires dans fourreau sous dallage) au remplacement du réseau vide en PVC et l'ajout d'attentes complémentaires. Ces travaux concernent l'aménagement des cabinets dentaires

Montant HT du marché de base	93 979.56 €
Avenant 1 HT du marché de base	1 451.84 €
Nouveau Montant HT du marché de base	95 431.40 €

Ecart introduit par l'avenant : + 1.54 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

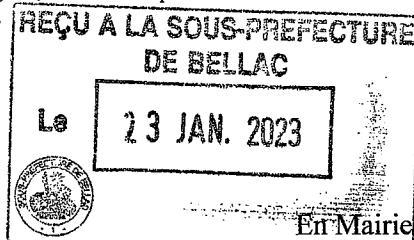
Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire,

Daniel PERROT



Handwritten signature

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

L'an deux mille vingt trois le 18 janvier
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes
PIQUET, BERGERON, ROCHE, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER,
MARAIS

ABSENTS excusés : M. PRINSAUD, Mme GOURONG
M. MARTIN a donné procuration à M. PERROT
M. GALLY a donné procuration à M. RAISSON
Mme GAINANT a donné procuration à Mme PIQUET

OBJET

Avenant 1 marché
Restructuration de la maison
de santé pluridisciplinaire
Lot 07 – Faïence/Carrelage

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour
le marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – Lot 07 –
Faïence/Carrelage.

Le présent avenant a pour objet :

- de pallier aux problèmes de planéité de la dalle du rez-de-jardin, afin d'y remédier un
ragréage ne sera pas réalisé mais une chape liquide adaptée aux fortes épaisseurs.

Montant HT du marché de base	16 128.50 €
Avenant 1 HT du marché de base	6 820.00 €
Nouveau Montant HT du marché de base	22 948.50 €

Ecart introduit par l'avenant : + 42.29 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les
documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

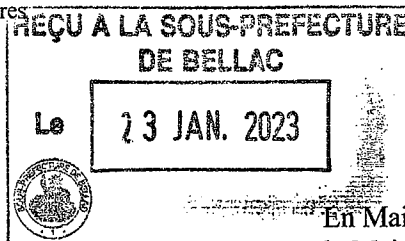
Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire,

Daniel PERRON



NLL

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

L'an deux mille vingt trois le 18 janvier
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes
PIQUET, BERGERON, ROCHE, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER,
MARAIS

ABSENTS excusés : M. PRINSAUD, Mme GOURONG
M. MARTIN a donné procuration à M. PERROT
M. GALLY a donné procuration à M. RAISSON
Mme GAINANT a donné procuration à Mme PIQUET

OBJET

Avenant 3 marché
Restructuration de la maison
de santé pluridisciplinaire
Lot 2 – Désamiantage –
Démolition – Gros Œuvre

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour
le marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – lot 2 –
Désamiantage – Démolition – Gros Œuvre.

Le présent avenant a pour objet :

- Une demande supplémentaire de réseaux suite aux demandes d'adaptation pour le
fauteuil dentaire
- Modifications des plans CVCPB, percements complémentaires

Montant HT du marché de base	156 645.19 €
Avenant 1 HT du marché de base	950.00 €
Avenant 2 HT du marché de base	1 374.00 €
Avenant 3 HT du marché de base	3 455.00 €
Nouveau Montant HT du marché de base	162 424.19 €

Ecart introduit par les avenants : + 3.69 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

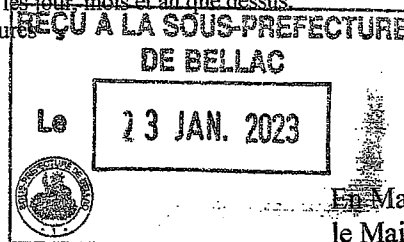
- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les
documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Affiché le
Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire,



All

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

L'an deux mille vingt trois le 18 janvier
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes
PIQUET, BERGERON, ROCHE, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER,
MARAIS

ABSENTS excusés : M. PRINSAUD, Mme GOURONG
M. MARTIN a donné procuration à M. PERROT
M. GALLY a donné procuration à M. RAISSON
Mme GAINANT a donné procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour
le marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – Lot 07 –
Faïence/Carrelage.

Le présent avenant a pour objet :

- Suppression de 12.34 m2 de ragréage suite à la réalisation de la chape anhydrite sur
l'ensemble du rez-de-jardin.

Montant HT du marché de base	16 128.50 €
Avenant 1 HT du marché de base	6 820.00 €
Avenant 2 HT du marché de base	- 148.08 €
Nouveau Montant HT du marché de base	22 800.42 €

Ecart introduit par l'avenant : + 42.00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les
documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

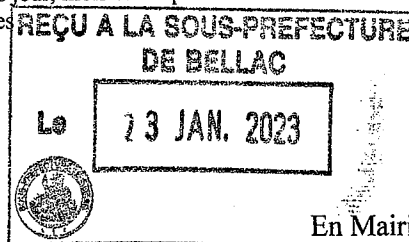
Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire,

Daniel PERROT



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

NLL

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

L'an deux mille vingt trois le 12 janvier
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON,

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

OBJET

Avenant 1 marché
Restructuration de la maison
de santé pluridisciplinaire
Lot 11 – Electricité –
courants forts – courants
faibles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le
marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – Lot 11 –
Electricité – courants forts – courants faibles

Le présent avenant a pour objet :

- Regroupement des armoires électrique,
- Modifications des cabinets dentaires, du bureau infirmières
- Demandes supplémentaires de l'informaticien

Montant HT du marché de base	73 496.86 €
Avenant 1 HT du marché de base	9 464.06 €
Nouveau Montant HT du marché de base	82 960.92 €

Ecart introduit par les avenants : + 13 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

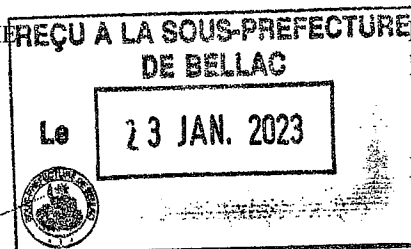
Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire,

Daniel PERROT



COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

L'an deux mille vingt trois le 18 janvier
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes
PIQUET, BERGERON, ROCHE, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER,
MARAIS

OBJET

Avenant 4 marché
Restructuration de la maison
de santé pluridisciplinaire
Lot 2 – Désamiantage –
Démolition – Gros Œuvre

ABSENTS excusés : M. PRINSAUD, Mme GOURONG
M. MARTIN a donné procuration à M. PERROT
M. GALLY a donné procuration à M. RAISSON
Mme GAINANT a donne procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour
le marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – lot 2 –
Désamiantage – Démolition – Gros Œuvre.

Le présent avenant a pour objet :

- Une réduction du nombre de prélèvements air lors des travaux de désamiantage

Montant HT du marché de base	156 645.19 €
Avenant 1 HT du marché de base	950.00 €
Avenant 2 HT du marché de base	1 374.00 €
Avenant 3 HT du marché de base	3 455.00 €
Avenant 4 HT du marché de base	- 570.00 €
Nouveau Montant HT du marché de base	161 854.19 €

Ecart introduit par les avenants : + 3.00 %

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

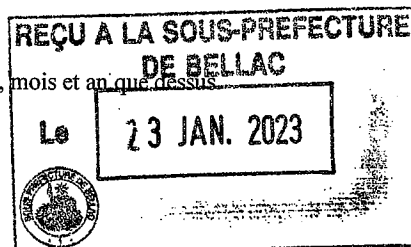
- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an, que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le
Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE

Nll



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire,

Daniel PERROT

(Haute-Vienne)

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

L'an deux mille vingt trois le 18 janvier

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes PIQUET, BERGERON, ROCHE, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER, MARAIS

ABSENTS excusés : M. PRINSAUD, Mme GOURONG

M. MARTIN a donné procuration à M. PERROT

M. GALLY a donné procuration à M. RAISSON

Mme GAINANT a donne procuration à Mme PIQUET

OBJET

Avenant 1 marché
Restructuration de la maison
de santé pluridisciplinaire
Lot 08 Revêtements de sols
souples

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – Lot 08 Revêtements de sols souples

Le présent avenant a pour objet :

- la suppression de la prestation de ragréage. Le ragréage a été remplacé par une chape anhydrite, réalisée par l'entreprise Alliance Carrelage.
Ce changement de prestation fait suite à la découverte de grandes différences de niveaux sur l'ensemble de la dalle du rez-de-jardin, la différence de niveaux est nivelée par la réalisation de la chape anhydrite.

Montant HT du marché de base 31 733.64 €
Avenant 1 HT du marché de base - 6 447.28 €
Nouveau Montant HT du marché de base 25 286.36 €

Ecart introduit par l'avenant : - 20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

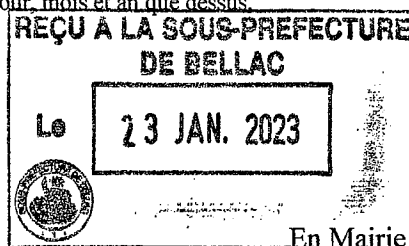
Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Nicole LABRUNIE



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire,

Daniel PERROT



NEL

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 13
votants : 16

L'an deux mille vingt trois le 18 janvier
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DUSSAC, JEANTEAU, VEYRIRAS Mmes
PIQUET, BERGERON, ROCHE, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER,
MARAIS

ABSENTS excusés : M. PRINSAUD, Mme GOURONG
M. MARTIN a donné procuration à M. PERROT
M. GALLY a donné procuration à M. RAISSON
Mme GAINANT a donne procuration à Mme PIQUET

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

OBJET

Avenant 1 marché
Restructuration de la maison
de santé pluridisciplinaire
Lot 05 Menuiseries
intérieures bois

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir un avenant pour le
marché concernant la restructuration de la maison de santé pluridisciplinaire – Lot 05
Menuiseries intérieures bois

Le présent avenant a pour objet :

- la création du local TGBT dans la circulation, l'implantation du TGBT a été déplacée
suite à l'impossibilité de supprimer le conduit de cheminée.
- Le plan de travail avec rangement bas est localisé dans le bureau infirmière suite à la
modification de ce local
- La paillasse avec rangement et placards (retour angle dans le local stérilisation) n'est
pas retenue, la paillasse de base prévue au marché est maintenue.

Montant HT du marché de base 69 127.90 €
Avenant 1 HT du marché de base 880.89 €
Nouveau Montant HT du marché de base 70 008.79 €

Ecart introduit par l'avenant : + 1 %

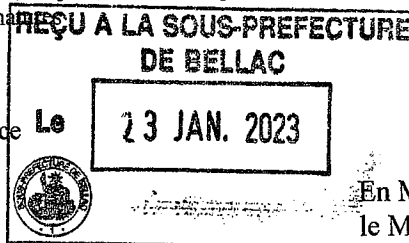
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine les décisions prises
- Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint Monsieur Marcel RAISSON à signer les
documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signés
Affiché le
Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance
Nicole LABRUNIE



En Mairie le 19 janvier 2023
le Maire,

Daniel PERROT



NH